



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

N°0 - Septembre 2014



SUMER AGRICOLE 2010

Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels

SOMMAIRE

- P1** ■ Le mot du Dr Michel Gagey
- P3** ■ Présentation de l'enquête SUMER
- P4** ■ Méthode :
 - Echantillonnage
 - Recueil des données
- P5** ■ Auto-questionnaire
 - Redressement de l'échantillon
- P6** ■ Bilan de la collecte :
 - Description de l'enquête
- P8** ■ Description des répondants à l'enquête
- P9** ■ Exploitation des résultats de SUMER
 - Définition des populations étudiées
- P10** ■ Les secteurs d'activités et les catégories professionnelles des salariés agricoles

Vos contacts CCMSA :

■ Emma Rigaud
rigaud.emma@ccmsa.msa.fr
Tel : 01 41 63 75 76

Retrouvez toute
la documentation
Santé-Sécurité au Travail
de la MSA sur le site :

<http://referencessante-securite.msa.fr>

Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER

La Direction générale du travail (DGT) ainsi que la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ont lancé conjointement en 1987 la première enquête Sumer dans le but d'élaborer un outil d'aide à l'évaluation des expositions aux risques professionnels.

L'objectif de cette enquête, menée tous les 8 ans, est de contribuer à l'amélioration de la santé des salariés et à la mise en place d'actions de prévention.

J'ai le plaisir de vous transmettre le premier numéro du bulletin SUMER AGRICOLE qui vous présente les derniers résultats de 2010 pour la population agricole.

Régulièrement, nous vous transmettons les numéros de ce bulletin au travers des différentes thématiques couvertes.

Dans ce premier numéro, nous vous proposons la méthodologie de l'enquête ainsi qu'une présentation globale des résultats de 2010 en agriculture.

En vous souhaitant une bonne lecture.



Dr Michel Gagey

Directeur de la Santé Sécurité au Travail
CCMSA

Présentation de l'enquête SUMER

SUMER (SURveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels) est une enquête nationale périodique menée en moyenne tous les 8 ans par le Ministère en charge du travail (DGT, Inspection médicale du travail) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Cette enquête permet de dresser une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en fonction du secteur d'activité et des caractéristiques des salariés (sexe, âge...) et de mesurer les évolutions des expositions.

Ces données constituent une référence pour tous les acteurs impliqués dans la santé-sécurité au travail et sont utiles pour cibler les actions prioritaires de prévention.

Près de 50 000 salariés de différents régimes (régime général, régime agricole, transports, fonction publique...) sont interrogés à chaque enquête par des médecins du travail volontaires.

Les 2 400 médecins-enquêteurs ont été recrutés sur la base du volontariat.

L'enquête Sumer 2010 rentre dans le cadre des grandes enquêtes statistiques reconnues par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) puisqu'un avis d'opportunité et le label de qualité statistique lui ont été accordés respectivement en 2007 et 2008.

50 000
SALARIÉS
de différents régimes

2 400
MÉDECINS-
ENQUÊTEURS

SUMER en agriculture

La MSA a participé aux enquêtes :

- **SUMER 1994** (2215 salariés agricoles interrogés),
- **SUMER 2003** (1615 salariés agricoles interrogés) et
- **SUMER 2010** (2701 salariés agricoles interrogés par 144 médecins du travail).

Echantillonnage

■ Recrutement des médecins du travail

La participation des médecins du travail était sur la base du volontariat. Un médecin travaillant à temps complet devait enquêter une trentaine de salariés sur une période de trois mois environ (nombre ramené à 20 minimum par médecin travaillant à temps partiel). Les périodes d'enquête étaient différentes au sein des différentes régions afin de couvrir les 4 saisons.

■ Recrutement des salariés

Le médecin du travail devait préalablement choisir un taux de sondage et une méthode de tirage des salariés à enquêter :

- soit un taux de sondage «a priori» où le médecin choisit un pas de tirage et enquête le 1^{er} salarié, puis le 1 + nième, puis le 1 + 2nième, ...),
- soit un taux de sondage «**a posteriori**» où le médecin choisit une plage horaire glissante chaque semaine de consultation et enquête le salarié sur cette plage horaire.

Recueil des données

■ Questionnaire rempli par le médecin du travail

Un questionnaire identique à tous les régimes a été rempli au cours de la visite médicale périodique par le médecin du travail avec le salarié tiré au sort. Il visait à :

- **décrire l'ensemble des expositions liées aux postes de travail auxquelles sont soumis les salariés** : contraintes organisationnelles et relationnelles, ambiances et contraintes physiques, exposition à des agents chimiques, exposition à des agents biologiques ;
- **caractériser ces expositions** (durée et intensité) ;
- **décrire les protections collectives et/ou individuelles** mises à disposition par les employeurs ;
- **recueillir un jugement synthétique du médecin sur la qualité du poste de travail** dans les quatre grands domaines de risques professionnels ;
- **recueillir des informations sur la prévention dans l'établissement employeur** (présence d'un CHSCT, de délégués syndicaux et/ou de représentation élue du personnel, existence d'un document d'évaluation des risques, mise

en œuvre d'un plan de prévention).

Le médecin enquêteur s'appuie sur les déclarations du salarié lors de la visite médicale et sur son expertise professionnelle.

Les questions relatives à l'organisation du travail font référence à la situation habituelle de travail. Toutes les autres expositions (contraintes physiques, agents biologiques, agents chimiques) sont recensées sur la dernière semaine travaillée, afin de cerner au plus près la réalité concrète du travail des salariés enquêtés.

Toutefois, des risques liés à des expositions saisonnières ont pu être sous-évalués selon la date d'interrogation des salariés, notamment dans le secteur de l'agriculture. Ainsi, afin de mieux quantifier les expositions professionnelles à des produits phytosanitaires, la MSA a proposé un questionnaire complémentaire faisant référence à l'année écoulée.

Auto-questionnaire rempli par le salarié

L'auto-questionnaire a été rempli par le salarié seul, avant ou après la visite médicale. Il abordait :

- les risques psychosociaux (questionnaires de Karasek et une partie du questionnaire de Siegrist),
- une estimation de son état de santé et quelques indicateurs sur le lien qu'il faisait entre sa santé et sa situation de travail,

- l'anxiété et la dépression (questionnaire Healthy Anxiety Depression Scale - HAD),
- les comportements de maltraitance subis dans le cadre professionnel,
- les accidents et les arrêts maladie,
- l'interruption ou le refus d'une tâche pour préserver sa santé ou sa sécurité.

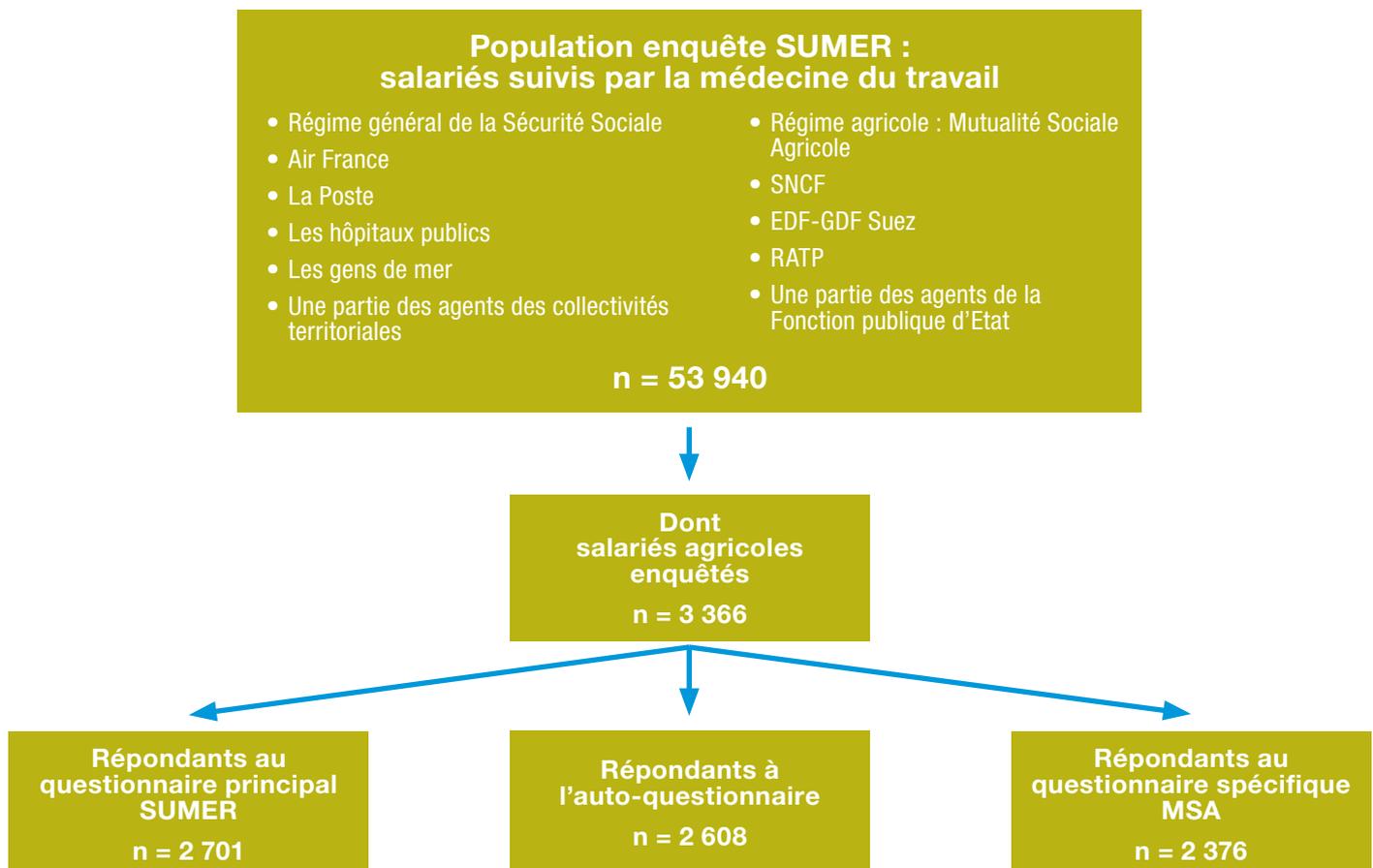
Redressement de l'échantillon

Le redressement des données de l'enquête a été effectué par la DARES à partir des données de l'ensemble de la population des salariés agricoles. Chaque questionnaire a été affecté d'un poids (coefficient multiplicateur) afin que les expositions professionnelles des salariés répondants représentent correctement ceux de la population cible de l'enquête (population de référence : 610 922 salariés agricoles correspondant au nombre de salariés ayant effectué au moins 120 jours de travail au cours de l'année 2009, *source OES*).

Le redressement a pris en compte : les caractéristiques du médecin-enquêteur volontaire, le biais de sondage induit par la corrélation entre la fréquence des visites et les fréquences des expositions ainsi que les caractéristiques des non-répondants.

Enfin un calage sur marges des salariés prend en compte la distribution par sexe, tranche d'âge, nationalité et secteur d'activité.

■ **Figure 1.** Schéma récapitulatif de l'enquête SUMER.



Description de l'enquête

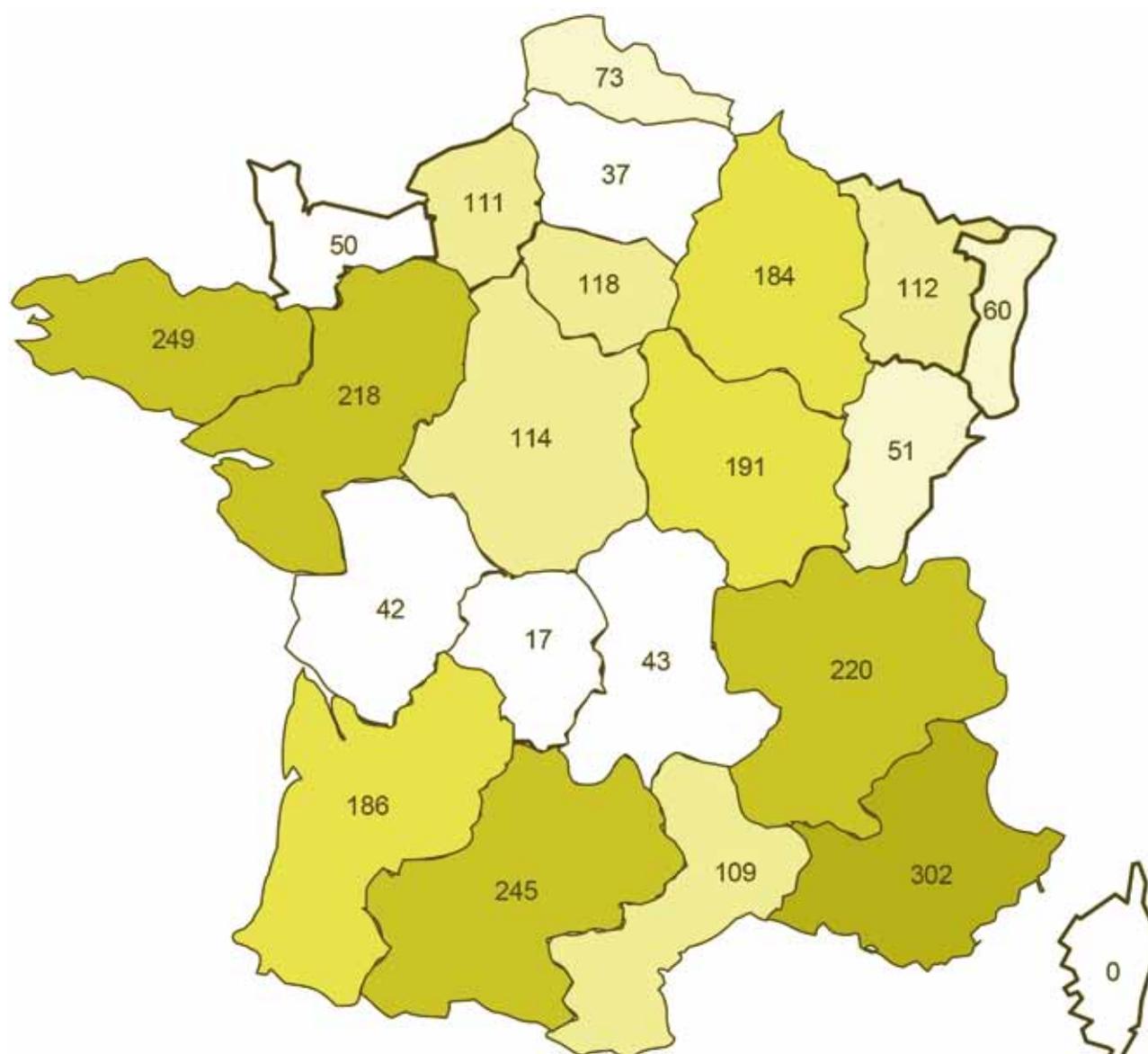
L'enquête de terrain s'est déroulée de janvier 2009 à février 2010.

144 médecins du travail volontaires de la MSA ont enquêté 3 366 salariés agricoles. Le nombre de répondants a été de 2 701, soit un **taux de participation de 80 %**, répartis sur tout le

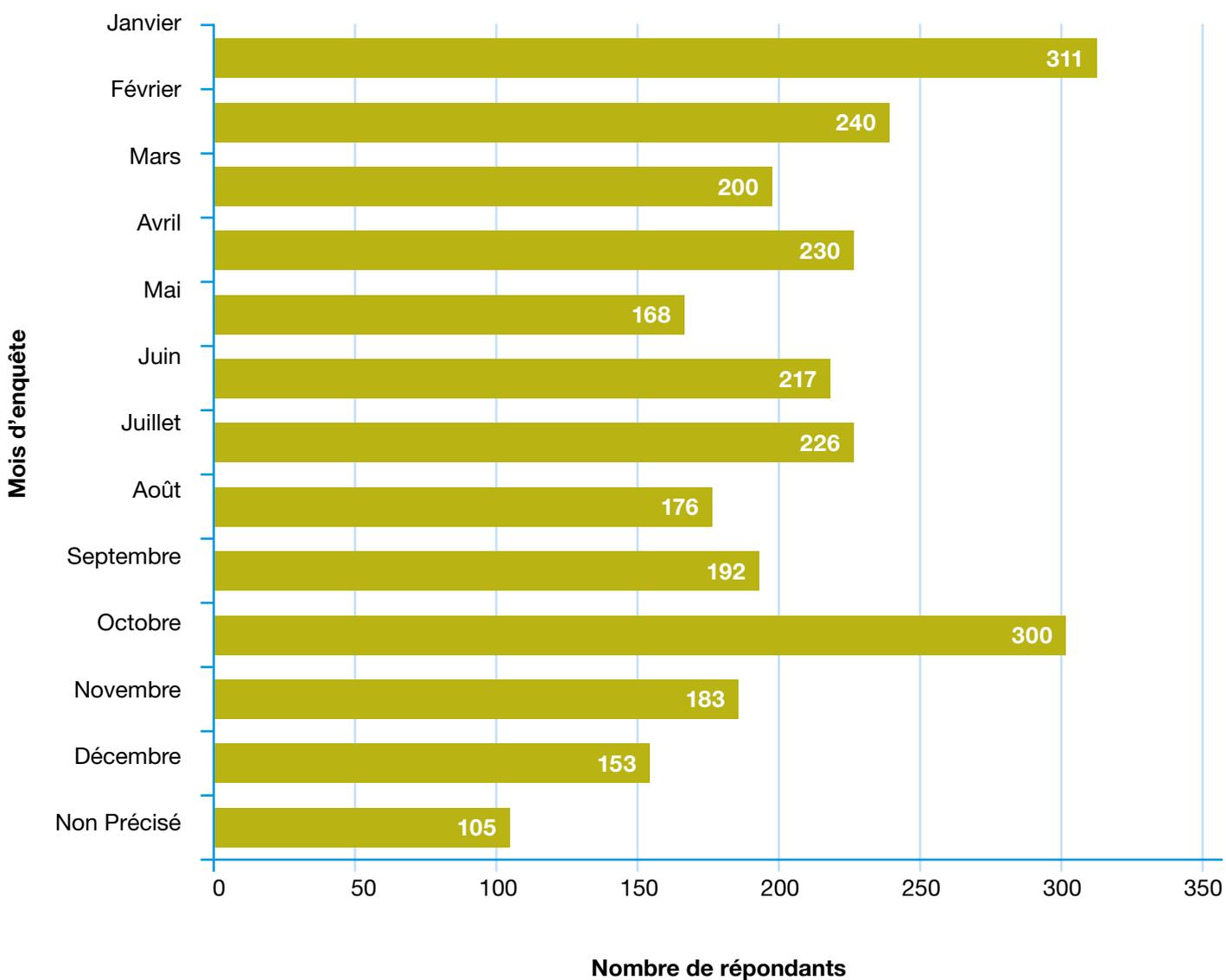
territoire (figure 2) et de façon homogène selon les différentes saisons (figure 3).

En outre, l'auto-questionnaire a été proposé à tous les salariés répondants : 2 608 l'ont rempli (soit 97% des salariés répondants au questionnaire principal).

■ **Figure 2.** Répartition du nombre de salariés agricoles répondants à l'enquête Sumer 2010 par région administrative.



■ **Figure 3.** Répartition du nombre de salariés agricoles répondants à l'enquête Sumer 2010 par mois d'enquête.



Description des répondants à l'enquête

Parmi les salariés agricoles ayant accepté de participer à l'enquête, près de deux tiers (64 %) étaient des hommes. Les salariés étaient âgés en moyenne de 39,9 ans (médiane : 40,0 ans ; min/max : [16,0 ans ; 68,0 ans]). La plupart étaient de nationalité française (97 %) et travaillaient à temps complet (83 %). 10 % des salariés étaient récemment embauchés dans l'établissement

employeur, avec une ancienneté de moins d'un an et près de 40 % avaient plus de 10 ans d'ancienneté. Les salariés agricoles travaillaient le plus souvent dans des établissements de moins de 10 salariés ou de moins de 50 salariés.

La répartition des salariés enquêtés par secteur d'activité est notamment indiquée dans le tableau 1 ci-dessous.

■ **Tableau 1.** Description des caractéristiques socioprofessionnelles des salariés agricoles.

		Salariés enquêtés		Redressement
		n	(%)	(%)
	TOTAL	2701	100	
Sexe	Hommes	1732	(64,1)	(63,3)
	Femmes	969	(35,9)	(36,7)
Age	Moyenne	39,9 ans		39,4 ans
	< 30 ans	538	(19,9)	(22,1)
	[30 - 39] ans	685	(25,4)	(25,2)
	[40 - 49] ans	759	(28,1)	(27,1)
	≥ 50 ans	719	(26,6)	(25,6)
Nationalité	Française	2612	(96,7)	(94,3)
	Etrangère UE	40	(1,5)	(2,3)
	Etrangère hors UE	49	(1,8)	(3,4)
Secteur d'activité	Culture-élevage	780	(28,9)	(34,9)
	Travaux forestiers	118	(4,4)	(3,3)
	ETA-JEV	362	(13,4)	(12,5)
	Artisanat	21	(0,8)	(0,3)
	Coopération	591	(21,9)	(17,0)
	OPA	713	(26,4)	(29,5)
	Divers	116	(4,3)	(2,5)
Temps de travail	Complet	2248	(83,2)	(80,2)
	partiel	453	(16,8)	(19,8)
Ancienneté dans l'établissement	< 1 an	267	(9,9)	(10,9)
	[1 - 3[ans	485	(18,0)	(17,7)
	[3 - 10[ans	885	(32,9)	(34,4)
	≥ 10 ans	1056	(39,2)	(37,0)
Taille de l'établissement	De 1 à 9 salariés	1079	(39,9)	(46,1)
	De 10 à 49 salariés	823	(30,5)	(27,9)
	De 50 à 500 salariés	416	(15,4)	(14,4)
	500 salariés et plus	222	(8,2)	(6,3)
	Non précisé	161	(6,0)	(5,3)

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Exploitation des résultats de SUMER

Les résultats sont présentés sous forme de fiches thématiques synthétiques.

Elles portent sur les évolutions des risques professionnels entre 2003 et 2010, la description des expositions professionnelles en 2010 par secteur d'activité et filières agricoles, ainsi que pour certains métiers (aide à domicile...) et

populations (travailleurs vieillissants, jeunes, femmes, très petites entreprises (TPE)...).

Les secteurs d'activité ou filières professionnelles agricoles pour lesquels moins de 40 salariés ont été enquêtés n'ont pas été étudiés.

Définition des populations étudiées

La surveillance médicale des expositions aux risques professionnels

Après la réalisation d'une enquête expérimentale en 1987, la Direction générale du travail ainsi que la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ont lancé conjointement la première enquête Sumer dans le but d'élaborer un outil d'aide à l'évaluation des expositions aux risques professionnels.

Evolution du champ de l'enquête Sumer

1994 : Ensemble des salariés du régime du commerce et de l'industrie et du régime agricole (**n = 2 215 salariés agricoles**).

2003 : Ensemble des salariés du régime du commerce et de l'industrie, du régime agricole (**n = 1 615 salariés agricoles**), des hôpitaux publics, de la Poste, d'EDF-GDF, de la SNCF et d'Air-France.

2010 : Ensemble des salariés du régime du commerce et de l'industrie, du régime agricole (**n = 2 701 salariés agricoles**), des hôpitaux publics, de la Poste, d'EDF-GDF, de la SNCF, d'Air-France, de la RATP, de la mer, une partie des agents des collectivités territoriales et de la Fonction publique d'Etat.

Régime agricole (RA)

Ensemble des salariés agricoles.

Agriculture

Définition selon la nomenclature des activités économiques : ensemble des postes en agriculture, de la chasse, sylviculture, exploitation forestière. Ce secteur concerne le régime agricole et le régime du commerce et de l'industrie.

Sont donc inclus les salariés agricoles en culture-élevage (secteur 1-2), des travaux forestiers (secteur 3) et une partie des divers (secteur 9).

Industries agricoles et alimentaires (IAA)

Définition selon la nomenclature des activités économiques : ensemble des industries de la viande, du lait, des boissons, du tabac, les boulangeries-pâtisseries (industrielles ou artisanales) et les autres industries alimentaires telles que l'industrie du poisson, des fruits et légumes, des corps gras, le travail des grains, la fabrication d'aliments pour animaux...

Ce secteur concerne le régime agricole et le régime du commerce et de l'industrie.

Sont donc inclus les salariés agricoles de la coopération (secteur 6-7).

Les secteurs d'activités et les catégories professionnelles des salariés agricoles

1 et 2 - CULTURE ET ELEVAGE

110 - Cultures spécialisées : cultures légumières de plein champ intensives, maraîchage, pépinières (forestières, de jeunes plants, fruitières et diverses), arboriculture, horticulture florale et d'ornement, ramassage de produits végétaux en dehors des exploitations agricoles (fruits et fleurs sauvages, plantes médicinales...).

120 - Champignonnières : ensemble des caves à champignons (culture en sacs, caisses ou grands conteneurs surtout ; culture traditionnelle du champignon (constitution de meules dans les galeries des caves) rare.

130 - Elevage spécialisé de gros animaux : élevages d'équidés domestiques, de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, élevage et dressage de gros chiens.

140 - Elevage spécialisé de petits animaux : aviculture (poules, pintades, dindes, cailles, faisans, perdrix, pigeons, canards, oies...), cuniculiculture (lapins), apiculture (abeilles), pisciculture (poissons), sériciculture (élevage des vers à soie et récolte des cocons), héliciculture (escargots), élevage d'animaux à fourrure, d'animaux de laboratoire, de grenouilles, de petits chiens, élevage des insectes, pêcheurs en eau douce.

150 - Entraînement, dressage, haras : établissement d'entraînement, de dressage, d'équitation et de louage de chevaux, sociétés de courses, associations, centres et clubs hippiques mettant des chevaux à disposition de leurs membres et clientèle, élevage et dressage de chiens, d'animaux sauvages ou exotiques en vue de la vente ou de la présentation directe au public...

160 - Conchyliculture : ostréiculture (huîtres), mytiliculture (moules) et production d'autres coquillages, production de naissains (jeunes mollusques), pêcheurs à pied, goémoniers...

170 - Marais salants : marais maritimes exploités pour la récolte du sel marin.

180 - Cultures et élevages non spécialisés (cultures normales) : cultures avec ou sans élevage associé à l'exception de ceux appartenant aux catégories précédentes. Polyculture, cultures générales (céréales, plantes fourragères, pommes de terre, betteraves industrielles, lin, chanvre, oléagineux, riz...), exploitations d'herbage ou de pâturage.

190 - Viticulture : activités d'exploitation des vignes et de récolte du raisin (raisin de cuve, raisin de table).

3 - TRAVAUX FORESTIERS

310 - Sylviculture : exploitations mettant en valeur le patrimoine forestier (aux fins notamment de production de bois sur pied) à l'exclusion des pépinières incluses dans le secteur culture et élevage et du personnel de l'Office National des Forêts. Toutes les entreprises effectuant des opérations d'entretien normal et de culture des arbres autres que celles visant l'abattage à des fins de vente ou de conditionnement.

320 - Gemmage

330 - Exploitations de bois : exploitations et leurs salariés effectuant les travaux énumérés à l'article R 1144-3 du code rural, les exploitants forestiers - négociant en bois.

340 - Les scieries fixes : scieries dont l'activité exclusive ou du moins principale est la production de bois brut de sciage, scieries liées à une exploitation forestière mais géographiquement installées sur un lieu distinct des coupes et procédant aux opérations de sciage.

4 - ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES (ETA) ET JARDINS ESPACES VERTS (JEV)

400 - Entreprises de travaux agricoles : entreprises de défonçage, défrichage, labourage, hersage, semage, brisage, sarclage, fauchage, ramassage des récoltes sur les exploitations, battage, bottelage et pressage, entreprises de traitement des arbres fruitiers, vignes et autres cultures, syndicats de marais, entreprises d'irrigation et de drainage des sols...

410 - Entreprises paysagistes - reboisement : entreprises effectuant des travaux de reboisement, de création, de restauration, et d'entretien de parcs, jardins et espaces verts.

5 - ARTISANAT ET RURAL

500 - Artisans ruraux du bâtiment : puisatiers et métiers du bâtiment (carreleurs, charpentiers, chauffagistes, couvreurs, électriciens, maçons, menuisiers, peintres, plâtriers, plombiers, réparateurs de bâtiments, serruriers, vitriers...

510 - Autres artisans ruraux : entreprises artisanales rurales de fournitures et d'entretien de matériels (bourellier-sellier, charron, cordier, forgeron, maréchal-ferrant, mécanicien, osiériste-vannier, réparateur d'instruments agricoles, sabotier-galochier, tonnelier...) et les autres entreprises artisanales rurales (bouilleurs de crus, distillateurs ambulants, champagnisateurs, évaronneurs, pédicures de bovins, tondeurs de moutons...).

6 et 7 - COOPERATION

600 - Stockage et conditionnement de produits autres que les fleurs, fruits et légumes : coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole de stockage et de conditionnement de produits agricoles (stockage des céréales et oléagineux en l'état...).

610 - Approvisionnement produits divers : coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole d'approvisionnement en produits divers (pesticides, plants et semences, aliments du bétail...).

620 - Collecte, distribution et traitement des produits laitiers : coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole de traitement des produits laitiers (laiteries, beurreries, fromageries, cadéineries, fabrication de poudre de lait et autres transformations du lait).

630 - Traitement de la viande sauf de la volaille : opérations de découpe, désossage, conserverie.

640 - Conserveries de produits autres que la viande :

coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole de conserverie (fruits et légumes, lyophilisation et déshydratation).

650 - Vinification : opérations de transformation de raisin ou de jus de raisin en vin (éraflage, macération, fermentation) jusqu'à l'embouteillage.

660 - Insémination artificielle : coopératives agricoles d'élevage et d'insémination artificielle.

670 - Distillation : coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole de sucrerie ou distillerie (vins, alcools, fruits, parfums...).

680 - Meunerie, panification : coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole et sociétés mixtes d'intérêt agricole effectuant des opérations de transformation des céréales en farine puis en pain.

690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits et légumes : coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole et sociétés mixtes d'intérêt agricole de stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes.

760 - Traitement des viandes de volaille : coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole et sociétés mixtes d'intérêt agricole effectuant des opérations d'abattage, de découpe et de transformation des viandes de volaille.

770 - Coopératives diverses : coopératives autres que celles citées précédemment.

8 - ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES (OPA)

801 - Mutualité agricole (bureau) : organismes de mutualité agricole (y compris Unions et Fédérations, employés des Associations de médecine préventive agricole) et personnel des comités départementaux des prestations sociales agricoles et des commissions du contentieux agricole rémunéré par les MSA.

811 - Crédit agricole (bureau) : caisses de crédit agricole, Unions et Fédérations du crédit agricole.

821 - Autres organismes professionnels agricoles (bureau) : chambres d'agriculture, centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, syndicats agricoles, associations syndicales de propriétaires à objet agricole, comités, coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole d'habitat rural et tout groupement professionnel agricole quelle que soit la forme juridique.

830 - SICAE

9 - ACTIVITES DIVERSES

900 - Gardes-chasses, gardes-pêche : individus occupés par des particuliers, des personnes morales non agricoles de droit public ou de droit privé et par des fédérations départementales de chasse et de pêche.

910 - Jardiniers, jardiniers-gardes de propriété, gardes-forestiers : individus occupés par des particuliers, des personnes morales non agricoles de droit public ou de droit privé et les ouvriers entretenant des parcours de golf.

920 - Organismes de remplacement et entreprises de travail temporaire

940 - Organismes membres bénévoles

950 - Etablissements privés d'enseignement technique agricole

970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé

980 - Travailleurs handicapés des CAT

Publications SUMER AGRICOLE 2010

Déjà parues :

- N°0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N°1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.

A paraître :

- N°2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N°3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.

Contributeurs :

Lucille Tanguy, Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

Coordination : Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

Conception graphique : Agence Carrément.

Crédits photos :

Steve Mcsweeney-iStock, CCMSA Service image(s), Droits Réservés.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour aider les professionnels agricoles à trouver des solutions de prévention adaptées à leur situation.

N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore